

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 28

Votants : 35

Pouvoirs : 7

Absent : 4

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**19 DEC. 2024**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUC

Mme PEREZ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**43 NPNRU des Hauts de Creil - Signature de l'avenant 2 à la convention avec l'ANRU****■ Rapport de présentation :****Sophie DHOURY-LEHNER, Maire**

Le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des Hauts de Creil concerne un vaste territoire de 118 hectares, qui comprend les quartiers du Moulin, des Cavées et Rouher, il porte sur la période 2020-2030.

La convention avec l'ANRU, les différents partenaires, la Région et les différents maîtres d'ouvrage concernés a été signée en novembre 2022, un 1^{er} avenant est intervenu en juillet 2024. A ce jour, la subvention de l'ANRU s'élève à environ 55,2 M € de subventions tout maître d'ouvrage confondu.

L'avenant porte essentiellement sur l'accompagnement de la Ville par l'ANRU pour la végétalisation de 9 cours d'école dans le cadre de l'opération dite des « Quartiers résilients ».

Grâce à ce projet de végétalisation des cours d'écoles, plantations, coins nature et potagers pourront trouver leur place au sein des espaces de récréation. Les aménagements proposés favoriseront la biodiversité et le bien-être des enfants, et ils seront inclusifs et égalitaires.

L'enjeu pédagogique est aussi recherché lors de l'élaboration de chaque projet, en effet, il fait l'objet d'une réflexion collective avec les élèves, parents et enseignants des écoles. Les interventions seront ainsi adaptées au contexte de chaque école, et s'appuieront sur les objectifs suivants :

- Remplacer les enrobés existants par de nouveaux sols (enrobés clairs / drainants, copeaux de bois, végétation),
- Végétaliser (clôtures ou espaces d'ombres avec la plantation d'arbres de haute tige),
- Implanter des équipements éducatifs et diversifier les usages (hôtels à insectes, bancs, jeux, parcours

de motricité, potager, pergola pour faire la classe en extérieur ...).

Les écoles des Hauts de Creil concernées par la renaturation de leurs cours sont :

- Dans le quartier Rouher, les écoles Camus et Nerval;
- Dans le quartier des Cavées, les écoles La Fontaine, Duruy et Desfontaines;
- Dans le quartier du Moulin : Rabelais, Montaigne, Du Bellay et Ronsard.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-43DEL_CM161224-DE

S²LOW

Le montant total de concours financiers ANRU pour la programmation complémentaire « Quartiers résilients » atteint 2 M€ au taux de 70% des dépenses.

Par ailleurs, cet avenant constitue l'opportunité d'intégrer certaines opérations qui ont évolué ou se sont précisées : l'abandon de l'opération de la Pierre Blanche de 16 logements en accession sociale Oise Habitat (difficulté de montage financier), la majoration des primes à l'accession destinées à aider les acquéreurs de logements neufs, le financement de la Région de l'école relais à hauteur d'environ 821 000 euros dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt réserve de performance.

Aussi, pour mettre en œuvre ce programme complémentaire, il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain sur les Hauts de Creil dont vous trouverez ci-annexé le projet.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de l'agglomération Creil Sud Oise cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, signée le 28 novembre 2022 et l'avenant n° 1 signé le 6 juillet 2024,

Vu l'avis du comité d'engagement de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) en date du 25 mars 2024,

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 12 décembre 2024,

Vu la présentation en commission « Projets de Ville et Transition Écologique » du 26 novembre 2024,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de renouvellement urbain sur les Hauts de Creil dont vous trouverez ci-annexé le projet, et tout autre document ou avenant y afférents.

Article 2 : d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

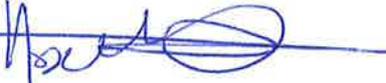
CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Madame Jessica ELONGUERT


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire




La secrétaire de séance